



Secrétaire Général

M. Wilfrid DEYDIER
Secrétaire Général de la FPS
28, rue du Verger
77 400 – THORIGNY
Tél. 01.64.02.38.48
Fax. 01.60.31.03.40

Le 07 septembre 2002

Remis ce jour la feuille de présence des participants à la réunion.

Les participants sont :

NOM	COMMISSION QUALITE	PRESIDENTS LIGUE
M. Erick NILES	Président FPS	
M. Bruno MARTIN	Vice-président FPS Président ligue BRETAGNE- PAYS DE LOIRE Président commission discipline Président commission terrain et sécurité	
M. Wilfrid DEYDIER	Secrétaire Général	
M. Laurent ODYE	Bretagne/Pays de Loire Trésorier général	
M. Michelle BOULAIS	Assistante Fédérale	
M. Nicolas GOMBERT	Secrétaire général adjoint Président Commission Loisirs Président ligue POITOU-CHARENTES	

M. Vincent POULAIN	Responsable commission Webmaster et Internet
M. Hervé DEGAUCHY	Responsable commission Marketing
M. Antoine MARTIN	Président ligue CENTRE
M. Philippe CLAUDOTTE	Président Commission Technique et sécurité
M. Erick LACROIX	Président ligue PACA Paintball France Magazine
M. Patrick LUCAS	Président ligue ALSACE-LORRAINE
Mlle Sophie RENAULT	Présidente ligue CHAMPAGNE-ARDENNE Présidente commission Féminine
M. Christophe POTTIER	Président National Fun Cup
M. William GUIMBEAU	Directeur Technique National
M. Eric TIMBERT	Président Commission Ethique Sportive
M. Etienne SOURIAU	Ligue Poitou-Charente
M. Cédric MASSET	Ligue Poitou-Charente
M. Cyril LEGRAND	Ligue Picardie

Excusés :

M. Christian BINIGUIER	Président Championnat National
Mlle Céline BASQUE	Membre du Comité
M. Eric BOULAIS	Membre du Comité
M. Henri Pierre LANGLOIS	Président Commission Arbitrage
M. Christine FOUQUART	Présidente ligue Nord
M. Vivian BES	Représentant ligue Midi Pyrénées
M. Eric VION	Secrétaire ligue bourgogne

COMPTE RENDU REUNION COMITE DIRECTEUR

Feuille de présence signée par les participants.

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire par le président de la Fédération, Monsieur Erick NILES.

Compte rendu d'assemblée en réunion du comité directeur du 4 septembre 2002.

Ouverture de séance par M. Erick NILES président de la FPS.

Les présidents de Ligue doivent informer les associations que les affiliations auprès de la Fédération doivent être transmis directement auprès du Secrétariat de la FPS.

A la date d'aujourd'hui, seul 22% des dossiers affiliations ont été transmis.

Le CONTRAT CLUB sera réalisé pour la prochaine assemblée générale qui sera remis à chaque Présidents de Ligue.

Les deux documents restants (demande d'affiliation et demande de licences) seront transmis par M. Vincent POULAIN via Internet auprès de chaque Président de Ligue.

Ceux-ci devront imprimer ces documents et les intégrer dans le CONTRAT CLUB qui devra être envoyé à l'unité pour chaque Président d'association.

La date limite de la remise du CONTRAT CLUB auprès de la Fédération sera le 15 août.

Le dépôt du dossier pour l'agrément auprès du Ministère des Sports sera déposé avant la prochaine assemblée générale.

L'éventuelle changement des dates de saisons seront revues à l'ordre du jour lors de la prochaine assemblée générale 2003.

Des bannières seront réalisées pour chaque terrain, associations ou professionnels qui sont affiliés auprès de la Fédération et qui diffusent la carte membre (minimum 500 cartes vendues dans l'année)

Approbation du Compte Rendu de l'A.G du 29 juin 2002-09-07.

Le compte rendu sera dorénavant envoyé dans les quinze jours précédant l'assemblée.

Vote : 11

Abstention : 1

Présentation des comptes financiers sur 12 mois par Mlle Michelle BOULAIS.

CA 121 515 €

Les comptes ont été clôturés au 31 août 2002.

Certains présidents de Ligue n'assurent pas convenablement leur travail, et fournissent par ce fait une surcharge de travail à l'assistante fédérale.

Il y a une demande de bénévoles pour une aide substantielle à l'assistante fédérale le samedi matin.

Il faut différencier le poste d'assistante fédérale de certaines questions répétitives qui normalement doivent être prises en charge par les Présidents de certaines commissions.

Les questions classiques demandées régulièrement au téléphone :

- Demande de licence et affiliation, car je ne peux pas accéder à Internet.
- La position et la taille des flocages sur les maillots.
- Où est ce que je peux jouer ?

Matériel de la fédération

Deux SUPAIRBALL au niveau fédéral.

Les deux SUPAIRBALL vont être revendus pour un montant de 3950 € TTC pièce.

Location du SUPAIRBALL : 381 € (le WE) hors transport avec chèque de caution de 4000 €.

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Compte rendu des activités du Bureau depuis la dernière réunion du Comité Directeur.

La commission communication n'aura pas de président.

La présidence de communication sera donné, que si nous obtenons notre agrément Ministériel.

Quelles sont les informations à véhiculer auprès de X.TREM PAINT ?

Toute communication doit être contrôlée par le bureau directeur.

Concernant le NG National, seul M. Vincent POULAIN est habilité à répondre.

En cas de problème grave, réponse par M. Bruno MARTIN. Concernant la mission de l'avocat, celui-ci prépare le dossier ministériel.

Statut quo au sujet des ministères concernant les décrets armes.

Charte d'éthique et contrôle anti-dopage à lui transmettre.

Compte rendu des Commissions Journal FPS et Technique et Sécurité.

M. Eric LACROIX

Paintball France magazine

4 numéro à 2000 exemplaires

Les prochains journaux seront en version PDF téléchargeable sur le site Internet

M. Vincent POULAIN a intégré un compteur.

Il faut sortir un format A4 :

Un soutien général des membres du comité directeur doit permettre de présenter de multiples articles sur divers sujets ; en créant des informations « flash », avec un Paintball-France magazine d'au maximum deux pages.

Première et quatrième page (quasi identique sur chaque parution), et deux pages intérieures avec les travaux des diverses commissions.

Gestion de la mise en enveloppe faite par M. Eric Lacroix.

M. BOULAIS fournira les enveloppes et les timbres.

Interview téléphonique ou sous forme de questionnaire auprès des président de commission, des présidents de Ligue principalement en cours de constitution.

Le Journal Fédéral sera vérifié et validé auprès du Bureau Directeur.

M. Philippe CLAUDOTTE
Président commission Technique et Sécurité

Travail sur 2 points
Billes et récipient sous pression.

Rapport de la commission transmis ci-joint.

M. CLAUDOTTE est mandaté pour intervenir auprès de l'avocat suite à la réponse par la STE EUROPARM, a envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception qui stipule que celle-ci ne désire pas que les essais et test sur ses billes soient mis en ligne sur le site Internet.

La demande de la Fédération est d'obtenir les conseils nécessairement légaux afin d'obtenir tous les éclaircissements sur la composition des billes.

Bouteille à commander à la SOCDEN pour vérification.

Il faut informer les importateurs avec lettre recommandée et accusé de réception concernant les normes des bouteilles.

Rupture disque : il faut faire un courrier à part avec accusé de réception concernant la différence vérifiable facilement entre les bouteilles de 3000 et 4500 psi.

Compte rendu des activités des autres Commissions depuis la dernière réunion du Comité Directeur.

Commission Internet
M. Vincent POULAIN

Quelle est la bonne version du règlement de jeu ?

Charte de qualité des terrains, en cours d'application par certaine Ligue.

Photos de chaque membre du Comité Directeur à transmettre auprès de M. Vincent POULAIN pour la création de l'organigramme Fédéral.

M. Vincent POULAIN va mettre en ligne une F.A.Q (foire aux questions).

Commission Ethique Sportive
M. Eric TIMBERT

Date de mutation du 1^{er} juillet au 1 septembre.

Débat ouvert du Comité directeur pour la résolution suivante :

Lorsqu'un format de jeu (pompe, semi 5, semi 7, fun cup) n'est pratiqué que dans une et une seule division dans la ligue considérée, une association peut éventuellement inscrire deux équipes dans ce format et dans cette division sous les conditions suivantes.

Création d'une équipe première et d'une équipe seconde clairement identifiées.

Seule l'équipe première peut se qualifier pour la finale du championnat national.

Les points acquis par l'équipe seconde durant l'ensemble des manches de ligue ne seront pas pris en compte pour la qualification éventuelle des autres équipes de cette ligue.

Tous les transferts de joueurs seront autorisés entre les deux équipes, entre les manches de ligue. Durant la compétition, aucun panachage ne sera admis.

Vote : à l'unanimité

Commission Marketing
M. Hervé DEGAUCHY

Une réunion « Marketing » se déroulera en comité restreint avec M. William GUIMBEAU, M. Hervé DEGAUCHY et M. Romuald GOUSSEAU.

Présentation de la L.N.A.F.P.S (Ligue National des Arbitres).

Courrier de Bruno Clavenad.

Création d'une Ligue National des arbitres pour la formation d'arbitre, prestation d'arbitrage, déplacement, etc....
Pré-stage de formation.

Le Comité Directeur a refusé la création d'une Ligue d'arbitrage, et souhaiterais que seule la Commission d'arbitrage soit habilitée à réaliser les modalités internes pour la formation, voire la prestation de la Fédération sur certains tournois professionnel, mais sous l'égide de cette Commission.

Il a été décidé qu'une commission sera constituée. Donc, à ce jour, il y aura une commission arbitre et une commission règlement de jeu et tournoi.

Il a été rappelé aux présidents de ligue qu'une réunion avait lieu le 22 septembre 2002, à partir de 9h30, pour la constitution de la commission arbitre, et de faire un appel auprès de leurs joueurs et arbitres.

La commission arbitrage aura une autonomie financière avec l'autorisation du président d'avoir un chèque, compte complémentaire à ouvrir sur le compte fédéral, lors de la réunion du 22 septembre 2002. Il sera proposé un bureau composé :
1 président, 2 vice-président, 1 trésorier et 1 trésorier adjoint, 1 secrétaire et 1 secrétaire adjoint.

Compte rendu des activités des Présidents de ligue depuis la dernière réunion du Comité Directeur (tour de table).

Reporté à la prochaine réunion.

M. Erick LACROIX
Président Ligue PACA
Paintball France Magazine

Championnat à 5, test au 3 joueurs, le format 7 joueurs tente à disparaître.

Pour une Ligue qui se monte, on tolère 3 associations, 3 équipes et 3 manches de ligue (pour favoriser le démarrage)

La deuxième année, il y a obligatoirement 5 manches.

S'il n'y a pas d'aide de la part des membres de la Ligue, démission en prévision du poste de Président.

Dorénavant, 1 place attribuée dans le format de commencement, dans le cadre d'une place supplémentaire pour le Championnat National, obligatoirement un autre format dans lequel il y aura obligatoirement 3 équipes participantes.

Président commission loisir
Secrétaire général adjoint
Président Charente-Poitou

Création d'un stage de formation sur la gestion pour les présidents d'association.

Courrier de réclamation de l'association LES REBEL DU PAINTBALL, concernant la présence de 3 équipes de la même association lors de la participation du Championnat National.

Format 3 joueurs avec 200 billes mis en place dans la Ligue Charente-Poitou.

Jeu visuel techniquement et tactiquement.

Championnat régional sans accession au Championnat National.

Test effectué cette année avec 18 équipes (temps de jeu 5 minutes).

Commission FUN CUP
M. Christophe POTTIER

Au Championnat National, M. Christophe POTTIER reconnaît avoir commis une erreur sur la FUN CUP. (Présence de 3 équipes de la même association).

Une lettre explicative sera transmise par M. Christophe POTTIER auprès de cette association.

Affaires diverses et clôture.

Une société non affilié à AIX EN PROVENCE, un accident sur du matériel à louer à emporter sans encadrement.

Un joueur, de moins de 16 ans, sur terrain non agréé et sans encadrement à pris une bille dans l'œil.

Voir avec l'avocat pour dépôt de plainte en tant que partie civile.

M. Erick NILES
Président

M. Wilfrid DEYDIER
Secrétaire Général